



# TRAITEMENT DES BOIS

PERIMETRE

GARANTIE 10 ANS



# XYLOBOIS

## PROPRIETES

**XYLOBOIS** est un produit **liquide concentré, diluable à l'eau**, destiné à la protection et au **traitement des bois**, (toutes essences confondues) contre les **insectes xylophages** et les **champignons** selon **DTU 36.1\*** des menuiseries en bois. (Termites, capricornes, vrillettes, fourmis, sirex, mэрule, etc....)

De part ses qualités **insecticides et fongicides**, **XYLOBOIS** permet également de **lutter** contre la **pourriture** et la **vermoulure**. Bien que diluable à l'eau, **XYLOBOIS** a les mêmes **qualités** que les produits d'organo-synthèse en milieu solvant et présente l'**avantage** d'avoir une odeur moins persistante.

L'action de **XYLOBOIS** est **préventive et curative** et convient parfaitement pour le traitement des bois de gros oeuvre, des bois ouvragés, des meubles.

Les bois traités avec **XYLOBOIS** peuvent être **peints, vernis ou cirés**. En effet, **XYLOBOIS ne tâche pas, ne graisse pas** et reste **incolore** après séchage.

Les bois traités peuvent être également utilisés au contact de plâtre, béton cellulaire, et tout autre matériau **sans aucun risque d'altération**.

**XYLOBOIS** peut s'utiliser en injection dans les murs

## MISE EN ŒUVRE

**XYLOBOIS** s'utilise **dilué à l'eau** à raison de **1 L de XYLOBOIS pour 4 L d'eau**.

## TRAITEMENT PREVENTIF :

**Pulvérisation:** 1 à 2 couches abondantes à 4 H d'écart -  
**Consommation:** 1/4deL/M2 - 15L/M3.

**Trempage :** 1 à 6 minutes selon section et volume -  
**Consommation:** selon épaisseur et essence du bois.

## TRAITEMENT CURATIF :

**Pulvérisation :** au moins 3 couches copieuses pour bien saturer en profondeur.

**Injection:** Injecter **XYLOBOIS émulsionné** dans les pièces de bois de section au moins égale à 10X10 cm. Percer des trous tous les 30 cm, inclinés vers le bas, de 8 à 15 mm de diamètre et profonds des 2/3 de l'épaisseur de la pièce de bois à traiter. Injecter sous pression 3 KG/CM2, 20 ml minimum par trou.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les différents cahiers des clauses techniques :

- norme NF P 23-201-1 (nov 00)\*

## SECURITE D'EMPLOI



GHS07



GHS09

H302 : Nocif en cas d'ingestion

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 : Eviter de respirer les poussières.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

P501 : Eliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne YouTube « Périmètre bâtiment »

Produit à usage strictement professionnel. Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet [www.perimetre.pro](http://www.perimetre.pro), rubrique « Produits ». Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit. Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison – DLU 1 AN 06/08/2020